

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
N°09 /2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TREIZE SEPTEMBRE, à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Isabelle ASNI-DUCHENE (Présidente) ; Mélanie AYISSI-DUBOULOZ (Vice-Présidente), Sandrine RUCHE, Céline PRUD'HOMME, Vanessa MESSAMER (élus), Catherine PERRET, Micheline TOURNIER, Martine TURPIN, Edwige NONNE (nommées). Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Frédéric RIMET, (élus), Catherine VUILLERMOZ (nommée)

Secrétaire de séance : Edwige NONNE

OBJET : COLIS DE NOEL POUR LES AINES

Dans le but de perpétuer les colis de Noël aux aînés de la commune et de soutenir les commerces,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire le principe de 2022, à savoir : offrir un bon repas dans un des restaurants de la commune ou un bon cadeau dans une des jardineries de la commune, à raison de 30,00 € pour les personnes seules et 50,00 € pour les couples.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

Edwige NONNE

La Présidente

Isabelle ASNI-DUCHENE

